

**Arrêté préfectoral n° 2024- DDT – SE – 251 du 1<sup>er</sup> juillet 2024  
encadrant les opérations de chasses particulières  
de corneilles noires et de corbeaux freux  
dans le département de l'Essonne**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE,**

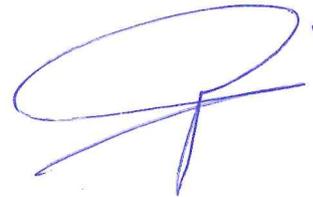
- VU** le code de l'environnement et notamment son article L.427-6 ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 7 février 2024, portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI, en qualité de préfète de l'Essonne,
- VU** l'arrêté du 19 pluviôse an V relatif à la chasse des animaux nuisibles ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2023 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ;
- VU** l'arrêté n° 2019-DDT-SE-423 du 20 décembre 2019 portant nomination pour cinq ans des lieutenants de louveterie dans le département de l'Essonne, modifié par l'arrêté préfectoral n°2021-DDT-SE-425 du 28 octobre 2021 ;
- VU** l'arrêté n°2023-DDT-SE-223 du 6 juin 2023 relatif aux règles de sécurité applicables lors de la pratique de la chasse et de la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2024-DDT-SE-193 du 17 mai 2024 portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de l'Essonne ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa formation ESOD en séance du 25 avril 2024 ;
- VU** l'absence de remarque émise lors de la consultation du public du 22 mai au 11 juin inclus;
- CONSIDÉRANT** que les espèces de corneilles noires et de corbeaux freux sont classées comme espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département de l'Essonne,
- CONSIDÉRANT** la nécessité d'intervenir en protection des productions agricoles et en réduction des effectifs de corneilles noires et de corbeaux freux dans les surfaces agricoles exploitées,
- CONSIDÉRANT** la demande des agriculteurs,
- SUR** proposition de la directrice départementale des territoires de l'Essonne,

Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 7 :**

Mme la directrice départementale des territoires et MM. Le secrétaire général de la préfecture, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Essonne, le président de la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France, le chef du service départemental de l'Essonne de l'office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Frédérique CAMILLERI

**Demande d'ordre de chasse particulière en vue de la  
destruction de corneilles noires / corbeaux freux**

Je soussigné(e) (nom, prénom), \_\_\_\_\_

demeurant à (adresse complète) \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mél : \_\_\_\_\_

agissant en qualité de :

propriétaire

fermier

délégué du droit de destruction (Nom du propriétaire ou fermier : \_\_\_\_\_)

sur la (ou les) commune(s) de : \_\_\_\_\_

Sollicite un ordre de chasse particulière pour la destruction de corneilles noires / corbeaux freux (barrer la mention inutile), afin de prévenir des dégâts aux cultures, sur les parcelles agricoles suivantes :

<b>COMMUNE(S) - Lieu(x) dit(s) - n° de parcelles</b> <i>(fournir tous les éléments permettant de localiser précisément les parcelles concernées)</i>	<b>TYPE DE CULTURE OU LES DÉGÂTS SONT CONSTATÉS</b> <i>(cocher la case correspondante)</i>
	Céréales
	Semis
	Maraîchage
	Verger
	Autre (préciser) :
Montant des dégâts causés par les corbeaux freux / corneilles noires aux cultures estimés pour la saison en cours	.....€
Dispositif d'effarouchement en place	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Je certifie être détenteur du droit de destruction sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

Cette chasse particulière sera organisée avec la participation des tireurs (y compris le demandeur le cas échéant) dont l'identité et n° du permis de chasser figurent au verso de la présente demande.

À l'issue de la période de destruction, un bilan du nombre d'animaux détruits à tir devra obligatoirement être renvoyé à la DDT (même s'il est nul) sous peine de non attribution d'autorisation l'année suivante.

A \_\_\_\_\_, le

(signature)

N°	Nom et prénom	Adresse complète (ville + code postal)	N° permis de chasser
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

La présente demande ne vaut pas autorisation de l'Administration.

À transmettre par courrier à l'adresse suivante :

**Direction départementale des territoires  
Service environnement/BBT Cité Administrative  
Boulevard de France Georges Pompidou – TSA 71103 – 91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX**

ou par mail à l'adresse suivante : [ddt-se-bbt@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-bbt@essonne.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement  
Bureau Biodiversité et Territoires

**DESTRUCTION A TIR DES ANIMAUX  
CLASSÉS SUSCEPTIBLES  
D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS  
BILAN**

*Envoi obligatoire à la DDT d'un bilan sur le nombre d'animaux détruits à tir,  
à l'issue de la période de chasse particulière autorisée*

Je soussigné (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

demeurant à (adresse complète) : \_\_\_\_\_

n° de téléphone obligatoire : \_\_\_\_\_

Espèces ayant provoqué les dégâts	Nombre d'animaux détruits	Numéro d'ordre de chasse particulière*

**\* Indication indispensable merci de la préciser**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**BILAN A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :**

(signature)

DDT SE/BBT  
Boulevard de France Georges Pompidou  
TSA 71103 - 91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

OU PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE : [ddt-se-bbt@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-bbt@essonne.gouv.fr)

**ATTENTION**

**L'absence de retour de bilan dans les délais, entraînera le refus d'autorisation de destruction à toute demande sollicitée l'année suivante.**